



Tel : 02.98.26.68.11
Fax : 02.98.26.38.99
Place Charles de Gaulle
29190 PLEYBEN
contact@mairiepleyben.fr



Arrêté N° 02/2024/PERM

ARRETE MUNICIPAL

Interdiction de circulation Voie Romaine à PLEYBEN

Le Maire de PLEYBEN,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4 ;

Vu, le Code de la Route, notamment les articles R 110-1, R110-2, R110-3, R 411-5, R 411-8, R 411-25, R.412-7,

Vu, la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et Libertés des Communes, des Départements et des régions, modifiée et complétée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982,

Vu, le décret n°86-475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du Code de la Route,

Considérant qu'il convient de garantir la sécurité publique et de prévenir les accidents Voie romaine à PLEYBEN,

ARRETE

ARTICLE 1 : Afin de garantir la sécurité publique et de prévenir les accidents Voie Romaine à PLEYBEN, la circulation des engins agricoles et poids lourds y est interdite.

ARTICLE 2 : Les dispositions définies à l'article 1 prendront effet ce jour.

ARTICLE 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 5 : - Madame le Maire de PLEYBEN
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de PLEYBEN
- Monsieur le Brigadier-Chef Principal de Police Municipale à PLEYBEN
- Monsieur le Responsable des Services Techniques Municipaux de la commune de PLEYBEN,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PLEYBEN, le 31 mai 2024

Le maire de PLEYBEN,



Amélie CARO.